

RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX



La Loi sur les cités et villes prévoit à l'article 105.2.2, que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.

FAITS SAILLANTS

L'auditeur indépendant, la firme MALLETTE sencl, émet l'opinion suivante :

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (Ville), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette), des gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Ville n'a pas mis en application, au 1er avril 2022, le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. De ce fait, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats afin de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires en ce qui concerne les montants à comptabiliser comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations ou à d'autres postes des états financiers, ainsi qu'aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice considéré.

Comme mentionné dans le rapport financier 2023, qui sera déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville a terminé son exercice financier avec un surplus de fonctionnement de 461 712 \$.

Au cours de l'exercice, nous avons reçu des revenus supplémentaires, notamment des droits de mutation pour 75 000 \$, des revenus d'intérêt de plus de 55 000 \$ que les prévisions budgétaires et une augmentation des revenus d'activités récréatives de 30 000\$. Nous avons aussi bénéficié de plusieurs aides financières qui n'était pas confirmé lors de l'élaboration du budget, notamment un montant de 128 000\$ du ministère des Transports ainsi qu'un montant de 120 000\$ pour diverses infrastructures de loisirs. De plus, des dépenses supplémentaires ont été réalisées dans quelques postes budgétaires, entre autres au niveau de l'entretien et la réparation des rues et routes du territoire.

Au cours de l'année, des sommes ont été affectées pour la réalisation de projets. L'excédent accumulé non affecté au 31 décembre est de 1 136 116 \$. Nous vous présentons également l'ensemble des sommes disponibles qui proviennent de différents fonds pour la réalisation de projets.

▪ Excédent de fonctionnement non affecté Les affectations mentionnées aux procès-verbaux jusqu'au 12 juin 2024 sont de 160 979 \$.	1 136 116 \$
▪ Excédent de fonctionnement affecté, dont 616 237.67 \$ provenant de la vente de terrains	669 526 \$

Aucune affectation est mentionnée aux procès-verbaux jusqu'au 12 juin 2024	
▪ Fonds de roulement non engagé Incluant les remboursements de 2024.	414 006 \$
▪ Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés	223 260 \$
▪ Fonds stationnement	3 500 \$
▪ Revenus reportés — Carrières et sablières Les affectations mentionnées aux procès-verbaux jusqu'au 12 juin 2024 sont de 55 853 \$.	331 644 \$
	2 778 052 \$

Nous vous présentons également les renseignements concernant l'endettement total net à long terme de la Ville ainsi que des organismes dont celle-ci participe au paiement de la dette.

▪ Dette à long terme de la Ville	10 980 679 \$
▪ Activités de l'année Les investissements à financer moins les subventions affectées au paiement	(3 049 392) \$
Endettement de la Ville	7 931 287 \$
▪ Quotes-parts dans l'endettement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud, de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud et dans la Société des Loisirs	143 197 \$
▪ Quote-part de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est	641 782 \$
Endettement total	8 716 266 \$

La Ville a réalisé des investissements de l'ordre de 1 540 930 \$ financés par différentes sources de fonds notamment des subventions, l'excédent ainsi que par des emprunts, dont entre autres :

Administration	
• Équipements	5 912 \$
	5 912 \$
Transport	
• Réfections de ponceaux	1 952 929 \$
• Matériel roulant	62 296 \$
• Borne Électrique	24 044 \$
	2 039 269 \$
Hygiène du milieu	
• TECQ	12 673 \$
	12 673 \$
Promotion et développement	
• Développement de terrains	352 230 \$
	352 230 \$
Loisirs	
• Module de jeux et parc	18 095 \$
• Centre communautaire	29 072 \$
• Marina	50 937 \$
	98 104 \$
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	2 508 188 \$

Nous espérons que ces informations vous donnent un portrait de la situation financière de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Le maire,

André Fortin